



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du Conseil d'administration, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, le pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

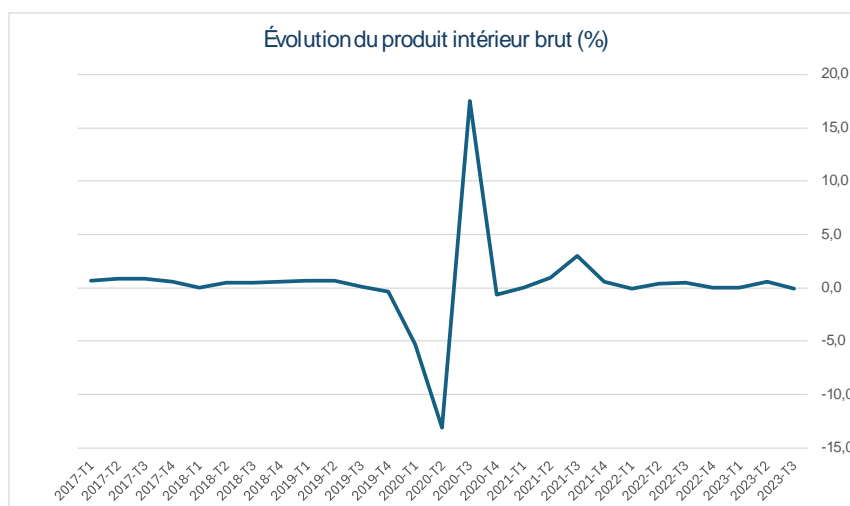
Le budget doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

A – LE CONTEXTE NATIONAL

Après une longue période de stabilité, ces dernières années ont été marquées par une succession de crises (crise sanitaire, guerre aux portes de l'Europe, inflation).

Quelles conséquences pour les indicateurs macro-économiques ?

- L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2024, avec une activité toujours au ralenti mais une croissance soutenue par la consommation des ménages.



Points clés de la projection France								
Croissance en %, moyenne annuelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,8*	0,9	1,3	1,6
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,7	2,5	1,8	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4	2,8	2,2	1,9
Pouvoir d'achat par habitant	2,2	0	2,3	-0,1	0,7	0,8	0,5	0,7
Taux de chômage	8,5	8	7,9	7,3	7,3	7,6	7,8	7,6

* : chiffres issus des comptes trimestriels du 30 Novembre 2023

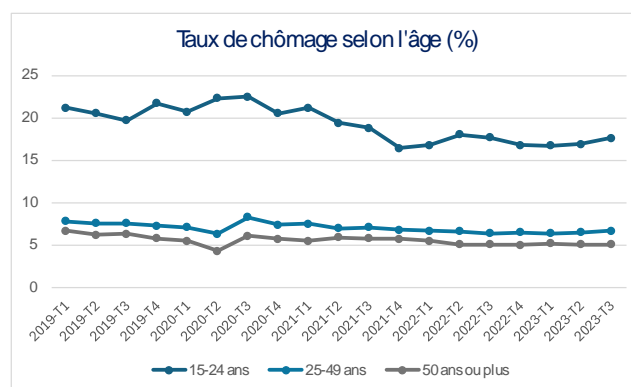
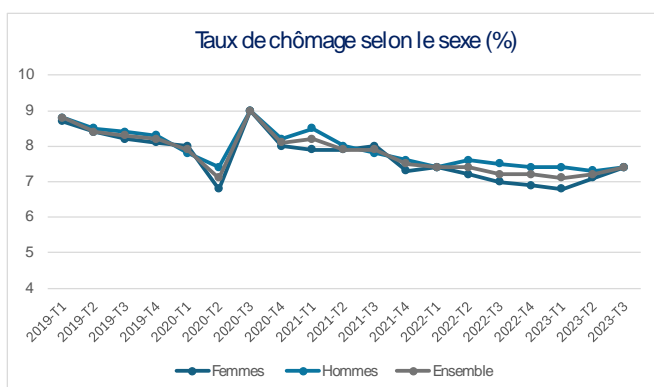
Source : Banque de France ; 19 Décembre 2023

- la reprise économique en 2021 a généré des tensions économiques avec des difficultés d'approvisionnement et des ruptures de stock entraînant des hausses de prix. L'inflation a atteint le pic de 5,2 % en 2022. Le PLF 2024 prévoit une légère décreue en 2023 (4,9 %)

- la situation du déficit public s'est améliorée en 2022 et devrait rester au même niveau pour 2023. Le PLF 2024 estime un déficit de 4,9 % du PIB après un déficit public de près de 9 % en 2020

- les taux d'intérêts s'envolent pour atteindre + de 4 % en 2023

- Le taux de chômage a poursuivi son augmentation au troisième trimestre 2023, à 7,4% de la population active (+0,2%). L'indicateur retrouve ainsi son niveau du 2ème trimestre 2022. Toutefois, il demeure nettement inférieur à son pic de mi-2015 (10,5%)



L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 fixe l'effort des collectivités locales avec un rythme moins soutenu en 2023 compte tenu des effets de l'inflation, mais en revanche avec un effort constant ensuite.

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Ainsi, pour respecter la trajectoire globale des dépenses publiques, les dépenses réelles de fonctionnement 2023-2027 devront progresser en dessous de 0,5 point par rapport à l'inflation annuelle à compter de 2024.

LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027		2023	2024	2025	2026	2027
	Hypothèses d'inflation	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%
Toutes administrations	Evolution maximum des dépenses publiques	5,80%	3,21%	2,17%	0,00%	0,61%
	Evolution en volume hors inflation	1,00%	0,71%	0,17%	-1,75%	-1,14%
Collectivités locales	Evolution maximum cible des dépenses réelles de fonctionnement	4,80%	2,00%	1,50%	1,30%	1,30%
	Evolution en volume hors inflation	0,00%	-0,50%	-0,50%	-0,45%	-0,45%

Les mesures pour les collectivités relatives à la loi c

La loi de finances mêle mesures en faveur des collectivités et encadrement pour contribuer à l'effort de résorption du déficit public.

- Revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 320 M€ pour le bloc communal
- Renforcement du fonds vert qui s'élève à 2,5 Md d'€
- Relance du mouvement des communes nouvelles avec un relèvement du montant de la dotation d'amorçage
- Le revenu par habitant entre dans le calcul de l'indice synthétique conditionnant l'accès à la Dotation de Solidarité Rurale
- Verdissement du budget pour les communes de + de 3 500 habitants
- Déliaison partielle des taux de THRS et de TFPB

B- LE CONTEXTE LOCAL

L'année 2024, comme celle qui vient de s'écouler s'annonce particulière :

- d'abord socialement, car elle est singulièrement marquée, après 2 ans de crise sanitaire, par un contexte inflationniste qui touche toute la population et notamment les plus fragiles ;
- sur le plan financier, car les collectivités sont également pleinement impactées par l'inflation et les mesures gouvernementales qui l'accompagnent (ex : revalorisation du point d'indice).

La commune de la Fare les Oliviers devrait clôturer l'exercice 2023 avec un excédent cumulé de fonctionnement de près de 1.463.500 €.

Malgré ce résultat de clôture, les économies et la prudence restent toujours de rigueur surtout dans ce contexte incertain.

Dans une logique de durabilité de l'action et de soutenabilité financière, la commune continue à opérer un pilotage resserré des deniers publics pour 2024.

Malgré ce contexte de plus en plus contraint et difficile, la commune maintiendra pour 2024 son soutien financier au CCAS afin de lui permettre de jouer son rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles.

C- ENJEUX ET ORIENTATIONS DU CCAS POUR 2024

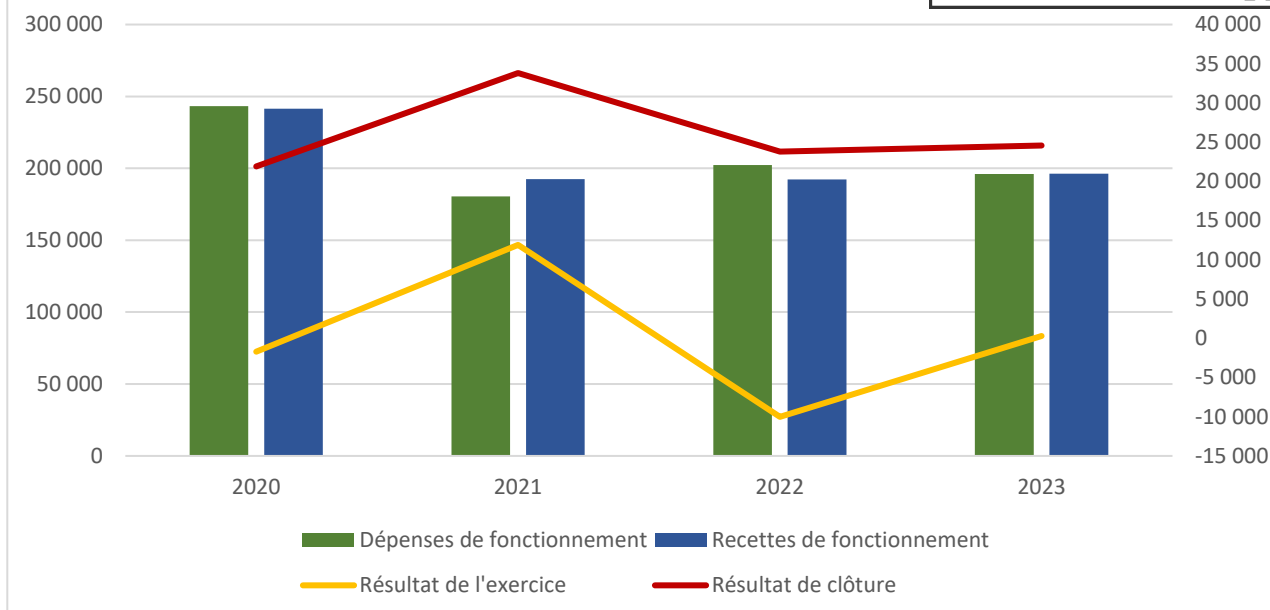
Le CCAS conduit l'action de solidarité de la commune de la Fare les Oliviers et travaille en liaison étroite avec les institutions et les associations.

Le CCAS témoigne d'un engagement fort et durable dans l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées ; la lutte contre la pauvreté et la précarité et cherche avant tout à proposer des services en lien avec les besoins sociaux identifiés sur le territoire.

1 - La rétrospective financière

Le CCAS clôture l'exercice 2023 avec un excédent cumulé de fonctionnement de 24 577 €.

Rétrospective budgétaire du CCAS



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023 %	Evolution 2020/2023 %
Charges à caractère général	30 531	19 451	29 960	27 621	-8%	-11%
Charges de personnel	202 841	155 360	162 529	163 735	1%	-24%
Autres charges de gestion courante	7 829	3 305	6 432	2 587	-60%	-203%
Charges exceptionnelles		0	0	1		

Les dépenses 2023 sont en baisse de 5 % par rapport à 2022. Face aux contraintes budgétaires imposées à la commune, le CCAS, au même titre que la commune, œuvre pour diminuer ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant ses actions envers les personnes âgées et ses aides en faveur des personnes en difficultés mais en les repensant de façon différente.

- Les charges à caractère général en diminution de 8 % par rapport à 2022 et 11 % depuis 2020.
- Les charges de personnel sont, en augmentation de 1% entre 2022 et 2023. Une hausse de la masse salariale due à des décisions au niveau national (revalorisation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022 avec effet sur une année pleine et de 1.5% au 01/07/2023, ainsi que le reclassement indiciaire suite à la revalorisation du SMIC), en plus de l'habituel Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mais minorée par la fin de deux contrats pour les jardins d'Alexis au 30/06.
- Enfin, les charges de gestion sont également en forte baisse. Les aides facultatives versées par le CCAS aux bénéficiaires sont désormais en nette diminution car elles sont présentées en commission de secours, qu'une fois que toutes les aides auprès d'autres organismes ont été sollicitées et plus particulièrement celles du Conseil départemental. Seules les sommes restantes dues sont versées par le CCAS.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution/ au CA2022 %	Evolution 2020/2023 %
Atténuation de charges	704	1 611	700	1 191	70%	41%
Produits des services	2 427	4 082	3 757	3 974	6%	39%
Dotations et subventions	234 639	179 504	182 606	190 272	4%	-23%
Autres de gestion courante	3 481	6 322	5 244	849	-84%	-310%
Produits exceptionnels	200	873	0	0		

Elles se composent principalement :

- du versement effectué par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS (subvention du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les contrats d'insertion, participation de l'ANDES pour l'Epicerie du Cœur, du fonds d'aide aux impayés d'eau versé par Agglopolo Provence Eau...)
- de dons, d'une partie des concessions dans les cimetières,
- des produits de prestations fournies par le CCAS (ventes de l'Epicerie du Cœur, cotisation des cartes Bus, loyer pour les logements d'urgence,...)
- de la subvention versée par la commune.



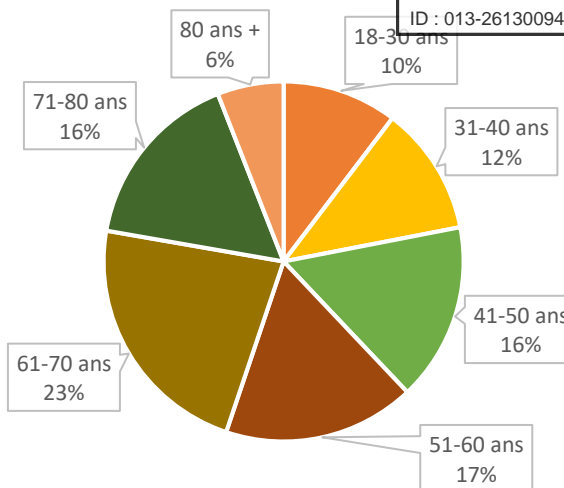
2 - Le bilan 2023 des actions et des aides menées par le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale joue un rôle primordial en matière d'aide sociale légale et facultative. Il agit en étroite collaboration avec des partenaires publics et privés de l'action sociale.

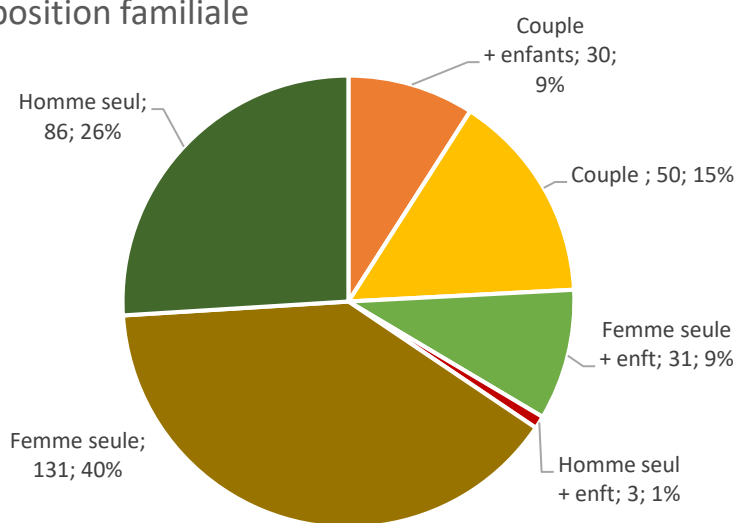
Le CCAS intervient en direction des administrés en difficulté et met en œuvre des réponses diversifiées en prenant en compte leur situation individuelle.

Le public ciblé par l'action sociale concerne les personnes percevant les minima-sociaux, les personnes âgées, les personnes seules ou isolées, les personnes handicapées, les familles (non suivies par la maison des solidarités), mais aussi les « travailleurs pauvres » un public de plus en plus touché par des difficultés financières, qui vit parfois en dessous du seuil de pauvreté.

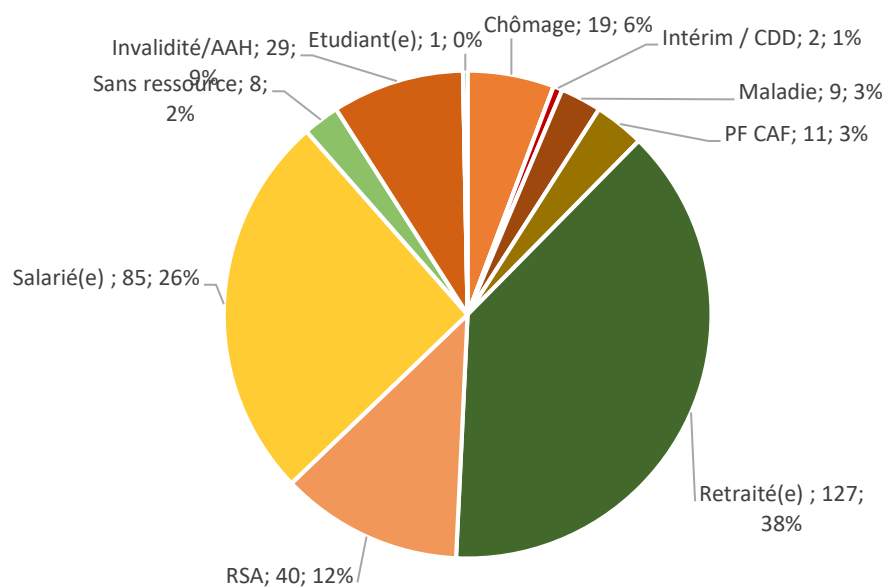
Tranche d'âge



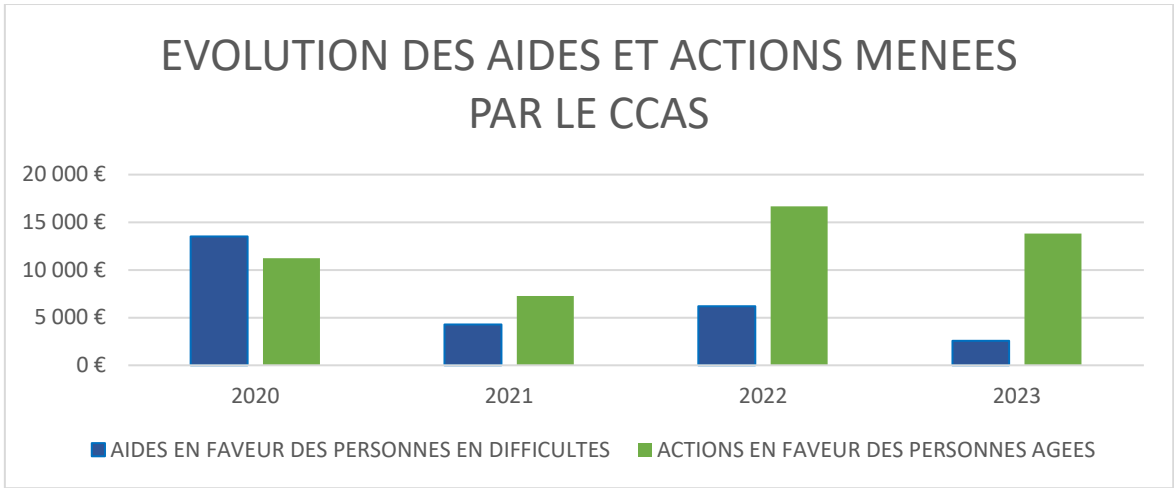
Composition familiale



Catégorie Socio-Professionnelle

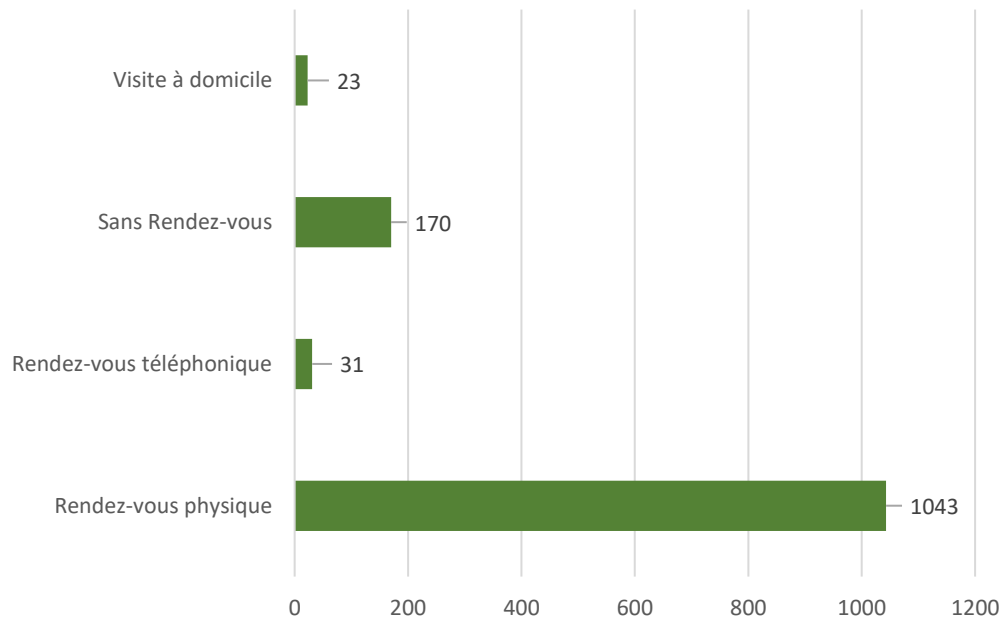
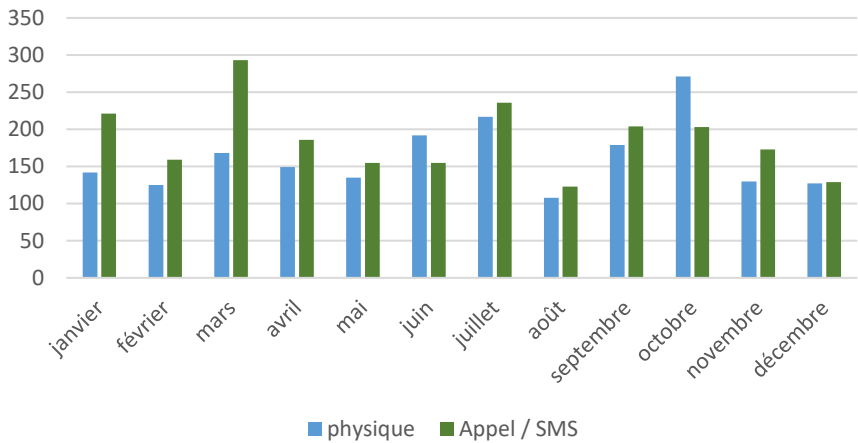


Depuis la création du CCAS, diverses aides et services sont proposés aux administrés de la commune.



Ecouter, informer, orienter

Accueil



- ❖ Un accompagnement des publics fragiles ou isolés dans administratives écrites et en ligne. 80 mandats mis en place en 2023 avec AIDANTS CONNECT
- ❖ La domiciliation des personnes sans résidence stable mais ayant une attache avec la commune. En 2023, nous comptabilisons huit domiciliations au CCAS.

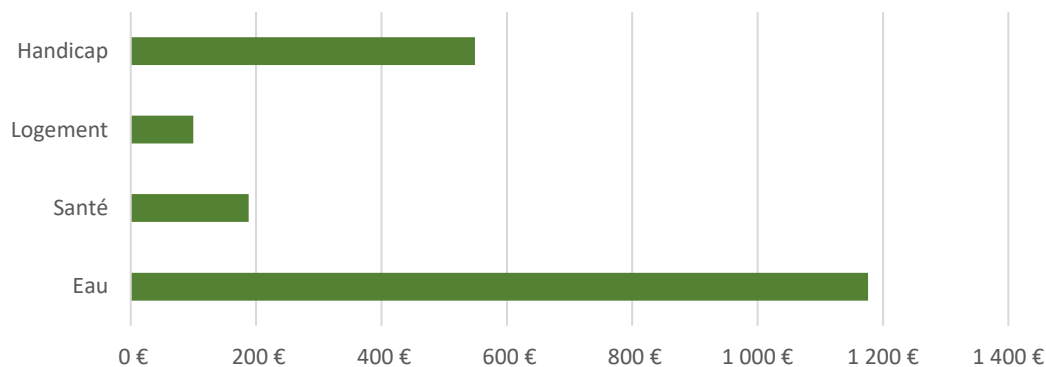
Les aides en faveur des personnes en difficultés

331 familles ont bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement par le CCAS sur une période d'un mois et plus.

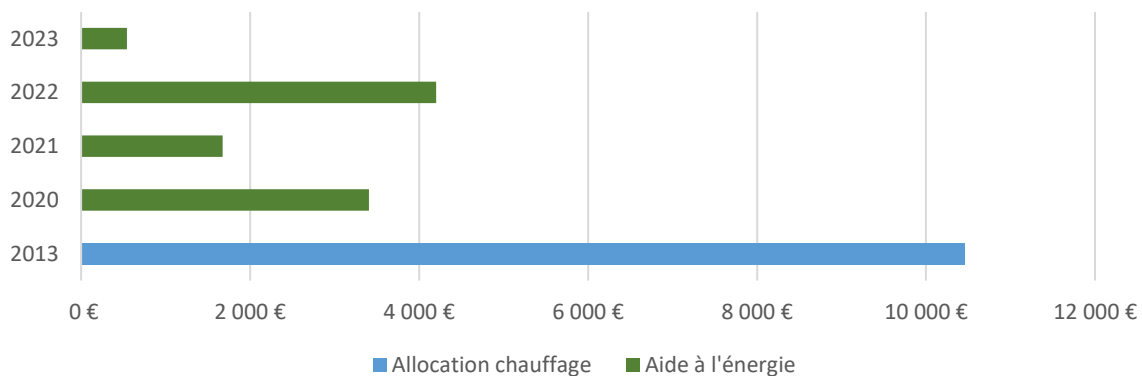
La commission permanente d'attribution des secours a aidé 12 foyers par l'attribution d'aides facultatives.

- ❖ Instruction administrative des dossiers d'aides facultatives (dispositifs d'aide à la population, aide financière pour impayés de loyer, de factures EDF, aide matérielle aux personnes en situation de handicap, aide à la cantine scolaire et aux frais de garde (garderies, centre de loisirs, ...))

Montant des aides facultatives 2023



- ❖ L'allocation chauffage a été transformée en « Aide à l'énergie ». Les farencs peuvent en bénéficier tout au long de l'année. Le montant de l'aide est accordé par la commission de secours en fonction du dossier du demandeur, des ressources de la famille et du montant réel de la facture. Cette aide est aujourd'hui plus juste et plus adaptée à la situation difficile des familles.



- ❖ Instruction de dossiers d'aide sociale et transmission aux autorités compétentes des dossiers d'aides sociales légales.

L'épicerie du cœur



Le CCAS a ouvert en 2012 une épicerie sociale et solidaire sur la commune, dénommée « Epicierie du cœur » dont l'objectif est :

- ❖ d'apporter une nouvelle forme d'aide alimentaire dans le respect de la personne,
- ❖ d'éviter l'assistanat en responsabilisant les bénéficiaires,
- ❖ de pouvoir acheter ce qui est utile à la composition d'un menu,
- ❖ d'apporter une aide éducative budgétaire.

Cette épicerie est tenue par des bénévoles et un agent du CCAS. Ils participent à l'accompagnement des bénéficiaires lors des

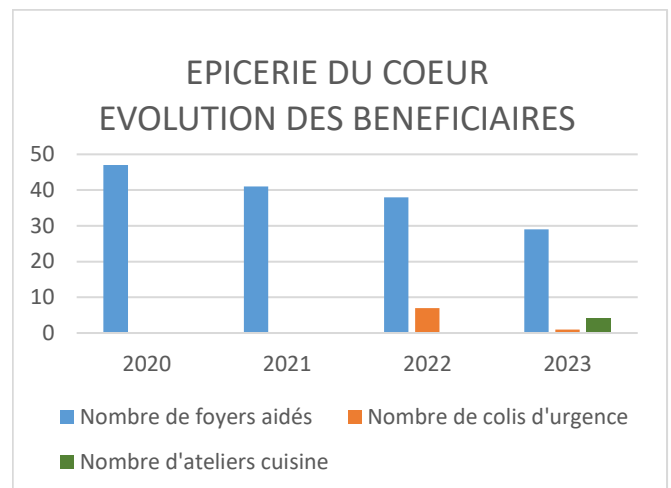
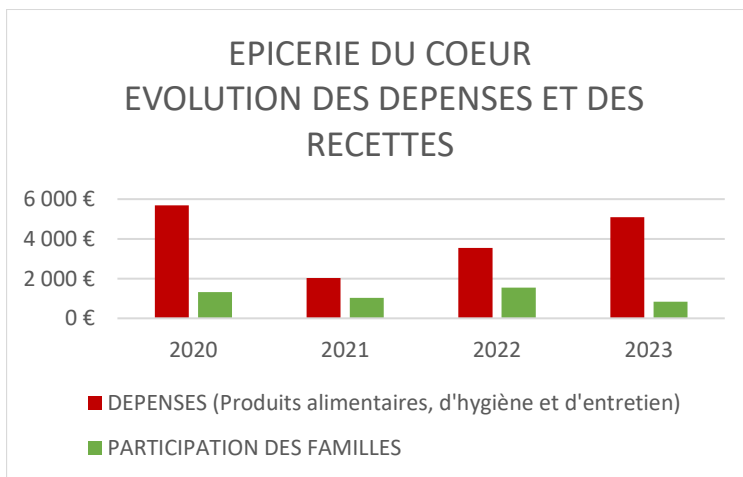
achats, à l'animation du local, aux livraisons, à la mise en place et à la gestion des stocks, aux collectes organisées pour ravitailler l'épicerie.

L'épicerie travaille en étroite collaboration avec le relais emploi de la commune par le biais des jardins d'Alexis, chantier d'insertion, qui lui fournit des légumes et fruits frais de saison. Elle s'approvisionne notamment auprès de fournisseurs partenaires de l'ANDES et par le biais de collecte.

Tous les produits de l'épicerie sont vendus à 20% de leur prix réel (ou 5% pour les quotients à 0 après un mois d'accès).

L'épicerie sociale est venue se substituer aux bons alimentaires.

L'ouverture de l'épicerie a permis de générer des économies réelles tout en permettant une revalorisation de la personne dans le système d'aide sociale communal, en s'inscrivant dans un projet global d'insertion socioprofessionnelle et éducatif.



En 2021, l'Epicierie du Cœur a subi une belle transformation. Elle a été équipée d'un espace de convivialité avec une cuisine.

Cette année 2023 a été marquée par le lancement des ateliers de cuisine, animés et guidés par des thèmes choisis en fonction des saisons. Des fruits et légumes bien choisis et cueillis avec beaucoup d'attention par nos producteurs du jardin d'Alexis avec qui le CCAS a entrepris une collaboration pour des aliments frais et de bonne qualité. L'animateur de l'atelier s'attache à montrer aux familles qu'il est possible de réaliser des recettes saines avec un petit budget. Quatre ateliers ont été organisés.

Les actions en faveur du logement

- ❖ Le CCAS participe aux commissions d'attributions organisées par les bailleurs sociaux. Il organise également la gestion du service de logement d'urgence.

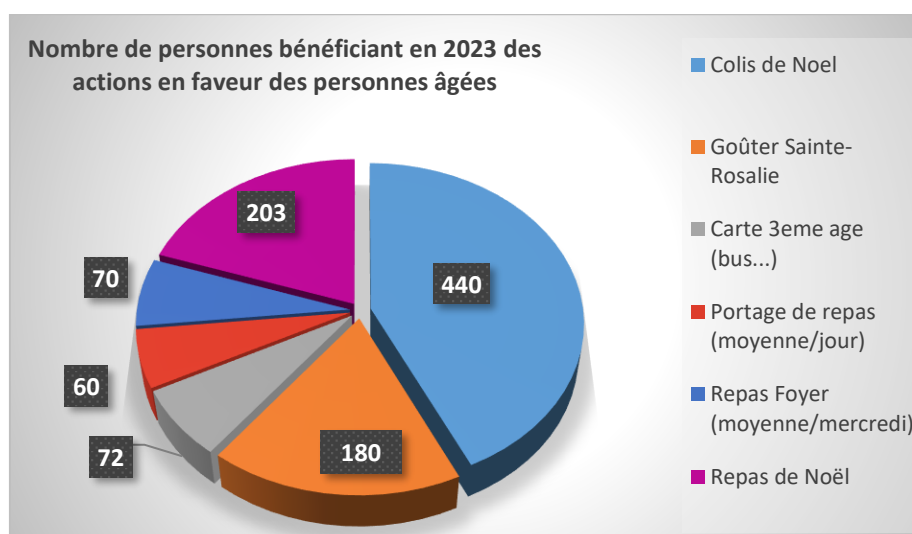
LOGEMENT	2023	2022
FSL Accès logement	2	3
FSL Maintien dans logement	1	2
FSL Énergies	4	
Demandes de logement social en cours	287	280
Création de N° Unique Départemental (NUD)	63	114
Modification/renouvellement des dossiers NUD	80	134
Radiation pour non renouvellement ou attribution	46	37
Familles ayant bénéficié d'un logement social	71	
Familles relogées en urgence	6	6

➔ **57 attributions résidence seniors**
14 attributions par social

- ❖ Le CCAS assure l'instruction des dossiers de logement insalubre en lien avec le service urbanisme et technique de la commune

INSALUBRITE	2023	2022
Nombre de nouveaux signalements	12	5
Dossiers en cours au 31 décembre	10	3
Dossiers clôturés	2	2
Visites effectuées (avec l'urbanisme)	9	0

Les actions menées en faveur de nos séniors



- ❖ Le service de portage de repas permet d'aider au maintien à domicile des personnes âgées. Pour bénéficier de cette aide, il faut être âgé de 65 ans et plus. Les tarifs sont modulés en fonction des revenus des usagers. Les repas sont préparés par la cuisine centrale et servis tous les jours sauf week-end, jours fériés et périodes de congé du personnel (2 semaines

en fin d'année et 3 semaines l'été). La livraison des repas 12h00.

- ❖ Tous les mercredis, les personnes âgées de 65 ans et plus, peuvent déjeuner au restaurant des anciens. Les menus sont proposés par la cuisine centrale. Véritable moment de partage et de convivialité.
- ❖ Pour faciliter l'accès à l'ensemble des animations ainsi qu'aux différents services dans le village, un minibus sillonne les routes de La Fare les Oliviers plusieurs jours par semaine. Le minibus assure le transport au foyer les mercredis et jeudis pour que les seniors puissent participer au repas hebdomadaire et aux animations proposées.
Les mardis et jeudis matin, le minibus « à la demande » des seniors peut être utilisé pour aller à un rendez-vous médical ou pour aller faire ses courses. Il suffit d'appeler jusqu'à la veille pour réserver le bus. Ce service est ouvert aux personnes de 65 ans et plus, détentrices de la « carte CCAS » au tarif de 5€/an.
- ❖ Les cours d'informatique continuent le mercredi après-midi. Ces ateliers animés par des bénévoles sont ouverts à tous. Le confinement a montré à quel point les nouvelles technologies sont devenues indispensables aujourd'hui. Garder le lien avec les amis et la famille, effectuer des formalités administratives, commander ses courses en ligne, les outils numériques sont devenus incontournables.
- ❖ " Bouger âgé " est un dispositif de maintien de la mobilité et de l'autonomie des seniors. Il est mis en place en collaboration avec le Pôle Info Seniors et l'ASEPT (Association Santé Education Prévention sur les Territoires) et financé par ces derniers. Les seniors inactifs et non sportifs âgés de plus de 60 ans bénéficient gratuitement d'un programme de 6 mois d'activités physiques douces et d'un suivi nutritionnel avec des éducateurs sportifs spécialisés dans la pratique physique adaptée.
- ❖ Un atelier de « Gymnastique cérébrale, travailler sa mémoire » est également mis en place via le Pôle info seniors et financé par l'ASEPT. Un atelier informatique débutera en janvier et il est également envisagé de mettre en place 2 autres ateliers (nutrition et premier secours) courant 2024.
- ❖ Dans le prolongement du plan national canicule (PNC), le CCAS met en place un dispositif de prévention à destination des seniors, des personnes isolées et des personnes en situation de handicap. Les habitants qui en ont fait la demande figurent sur un registre des personnes vulnérables et sont contactées pour s'assurer de leur état de santé en cas d'alerte canicule.
- ❖ Le goûter de la Sainte-Rosalie a rassemblé 180 seniors, c'est l'occasion pour eux, de se retrouver pour partager un moment de convivialité et de profiter d'un après-midi dansant sur des airs de tango, de paso-doble et de musiques actuelles.
- ❖ Le repas de Noël a accueilli 203 convives qui ont pu festoyer autour d'un repas festif.
- ❖ Un colis de Noël a été offert à ceux qui ne pouvaient pas assister au repas.
- ❖ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est instruite au CCAS (compétence du Conseil Départemental 13).

3E AGE	2023	2022
Instruction des obligations alimentaires	10	12
Allocation Personnalisée Autonomie	193	33
Aide Placement long séjour	0	3

3- Les orientations budgétaires 2024

En ce qui concerne les charges de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2024 porteront notamment sur le renouvellement du matériel informatique pour le CCAS et sur l'acquisition de mobilier et électroménager pour équiper le logement d'urgence T4 sise 20 cours Aristide Briand, mis à disposition par la commune. Ces acquisitions viendront compléter les dons reçus. Ce logement sera partagé en colocation. Il disposera de trois chambres. Chacune demeurera l'espace privé des occupants. Le séjour, la cuisine et la salle de bain seront partagés.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement

Les dépenses de gestion comprennent les charges à caractère général ainsi que les autres charges de gestion courante. Elles évolueront de 15 % par rapport au BP2023.

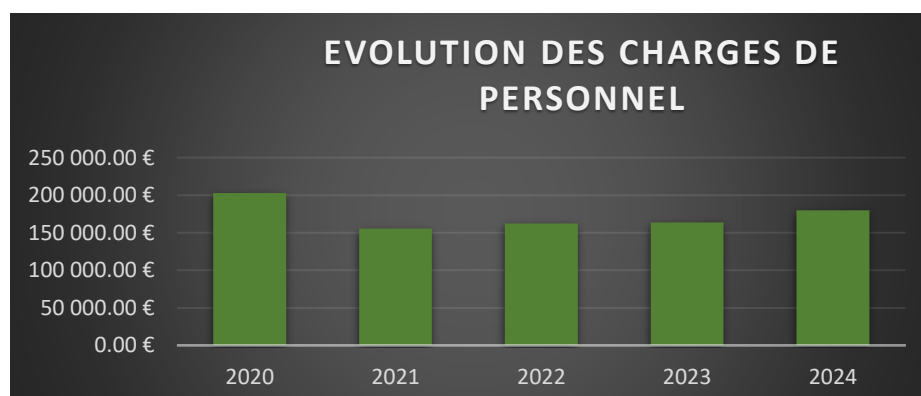
Cela s'explique par :

- Adhésion à l'Association Locale de Lien d'Information et d'Accompagnement Gérontologique (ALLIAGE) dont l'objectif est de répondre aux besoins du territoire pour les personnes de plus de 60 ans (2 256 €).
- Mise en place d'un logiciel de gestion à compter du 1^{er} avril 2024 pour lequel il est prévu une formation pour les agents utilisateurs (3 500 € - hébergement + formation).

Les charges de personnel augmenteront de 3 % entre le BP2023 et le BP2024.

Les dépenses de personnel sont notamment impactées par :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- la prise en compte de l'augmentation du point d'indice de 1,5% et du SMIC 1,13% sur une année pleine ainsi que l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024 à l'ensemble des agents.
- Le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents du CCAS éligibles
- Le basculement d'un agent administratif de la commune vers le CCAS mais en partie compensé par la fin des deux CDD des jardins d'Alexis



En 2024, le CCAS, poursuivra son accompagnement social des ménages les plus démunis, continuera activement ses activités avec nos aînés.

Pour cela, il souhaite mettre en œuvre une action qui réponde à un triple objectif :

- celui d'assumer complètement les missions qui lui sont dévolues en direction des personnes les plus faibles et fragiles,
- d'être innovant dans les prestations proposées,
- d'être un bouclier protecteur pour celles et ceux, dans leur quotidien, qui font face à de grandes difficultés

Les actions envisagées en 2024 sont :

- Poursuite des ateliers culinaires mensuels et les ouvrir au public CCAS non bénéficiaire de l'épicerie
- Permanences administratives mensuelles à la résidence seniors
- Pérenniser la collecte annuelle de denrées pour l'épicerie
- Semaine de la solidarité, dont l'objectif est d'intégrer les écoles primaires de la commune dans le fonctionnement de l'épicerie sociale
- Journée check-up santé avec la mutualité française
- Nouveaux ateliers seniors ASEPT et mutualité française

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement

La subvention communale sollicitée pour 2024 augmentera de 30 000 € par rapport à celle de 2023. Elle passera donc de 187 000 € à 217 000 €.

L'épicerie sociale continue à engendrer des recettes grâce à la vente des produits et va bénéficier comme les années précédentes d'une participation financière de l'ANDES de l'ordre de 1400 €.

En 2024, le CCAS continuera son partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les contrats d'insertion et percevra une participation financière de 15,24€ par contrat.

4 - Les moyens humains du CCAS

Le CCAS est le centre d'une véritable action sociale, globale, diverse et adaptée. Il accueille et collabore également avec différents services qui tiennent des permanences dans ses locaux comme les assistantes sociales du Conseil Départemental.

Il travaille en étroite collaboration avec la cuisine centrale pour les repas du foyer et le portage à domicile, avec Energie Solidaire 13 qui propose à nos seniors des séances de loto hebdomadaires.

Pour mener à bien l'ensemble de ses actions, le service du CCAS est composé du personnel suivant :

Emploi, grade, catégorie	Miss
1 Responsable de service Temps de travail : 37h30 Filière sociale : Assistant sociaux éducatif - Catégorie A	Gestion administrative du CCAS : Gère le fonctionnement du service, suivi du budget et de la comptabilité, le fonctionnement du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et de la commission de secours, les différentes régies du C.C.A.S. Travaille en étroite collaboration avec la vice-présidente du C.C.A.S., les différents services de la mairie et les partenaires extérieurs. Accompagnement des bénéficiaires : instruit les demandes d'aides sociales légales et facultatives. Assure le suivi des personnes en logement d'urgence Suivi des dossiers de logement insalubre en lien avec le service urbanisme. Suivi des attributions et des demandes de logements sociaux Co-anime l'épicerie
1 Agent administratif polyvalent Temps de travail : 28h00 Filière administrative : Adjoint administratif Principal de 2e classe - Catégorie C	Assure l'accueil physique et téléphonique du service Informe et oriente le public Constitution des dossiers APA, obligations alimentaires Gestion des bons de commande Effectue des tâches de secrétariat Préparation et organisation des manifestations troisième âge Assure la gestion et le suivi « administratif » des jardins partagés
1 Agent administratif polyvalent Temps de travail : 22h40 Filière administrative : Adjoint administratif de 2e classe - Catégorie C	Assure l'accueil physique et téléphonique du service Informe et oriente le public, Constitution et suivi de dossiers d'aides sociales diverses Gère les demandes d'aide de la commission de secours Epicerie sociale (en remplacement)
1 Agent administratif polyvalent Contractuel Temps de travail : 35h00	Assure l'accueil physique et téléphonique du service Informe et oriente le public Constitution et suivi de dossiers d'aides sociales diverses Epicerie sociale (courrier, logiciel, achat, mise en stock, gestion des stocks, accueil client et vente) Assure l'instruction et le suivi des dossiers d'insalubrité en lien avec le service urbanisme et technique
1 Accompagnateur Technique d'Insertion Professionnelle Temps de travail : 26h00 Filière technique : Adjoint technique – Catégorie C	Gère l'exploitation du jardin d'Alexis. Suit l'état des stocks, identifie les besoins en approvisionnement et établit les commandes. Il s'occupe de l'écoulement des légumes récoltés, il assure les livraisons notamment à l'épicerie du cœur, il peut s'occuper de l'enlèvement des produits invendus auprès des partenaires. Il assure la gestion et le suivi technique des jardins partagés.